

Échange constructif avec les représentants de la profession agricole, viticole et horticole lors du « Agrarsommet », le 26 janvier 2023

Communiqué par : ministère d'État / ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural / ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Sur demande du secteur agricole, Xavier Bettel, Premier ministre, ministre d'État, Claude Haagen, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Joëlle Welfring, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable avaient invité les représentants de la profession agricole, viticole et horticole au «Agrarsommet» le 26 janvier 2023 au château de Senningen.

Étaient à l'ordre du jour la situation économique actuelle de l'agriculture, l'avenir des jeunes agriculteurs, l'état d'avancement des travaux législatifs en rapport avec la loi agraire, la volatilité des marchés des produits agraires ainsi que des thématiques ayant trait à la protection de l'environnement. Plusieurs acteurs ont souligné l'importance de disposer d'une stratégie nationale pour assurer la transition écologique dans le secteur agricole.

Lors d'échanges très constructifs, les ministres présents ont réitéré le soutien du gouvernement à l'agriculture, l'horticulture et à la viticulture luxembourgeoise. La future loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales, couramment nommée «loi agraire», tend à assurer la pérennité d'un secteur agricole largement porté par les entreprises de type familiales et offre des incitations pour mieux prendre en compte les exigences environnementales et la fragilité de notre écosystème.

À l'issue de la réunion il a été retenu que le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural restera en échange permanent avec le secteur agricole pour l'accompagner lors de la mise en œuvre des nouvelles dispositions émanant de la future loi agraire. Claude Haagen a souligné que ses services suivront de très près la situation fragile et volatile des marchés agricoles, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de détérioration soudaine de l'activité agricole. Le ministre de l'Agriculture est persuadé que la future loi agraire pour la période 2023-2027 réussira à assurer un revenu équitable aux producteurs, à soutenir leur compétitivité, à leur garantir de la prévisibilité, à aider mieux les filières en difficulté et à diversifier davantage la production agricole indigène.

La ministre Joëlle Welfring a, de son côté, rassuré les représentants du secteur agricole que son ministère épaulera le secteur dans ses efforts pour mettre en place des modes de culture et d'élevage adaptés à la situation environnementale spécifique de notre pays, particulièrement en matière de protection des eaux et de la biodiversité. Les nouvelles normes et les futurs règlements seront élaborés moyennant un dialogue ouvert où toutes les propositions seront entendues.

Sur proposition du Premier ministre et des jeunes agriculteurs, il a été convenu d'instaurer un groupe de réflexion («Zukunftsdeutsch Landwirtschaft») qui se penchera sur les questions liées à l'entreprise agricole familiale du futur et les conditions-cadres qu'il y aura lieu de considérer aux niveaux environnementaux, économiques et sociaux. Les résultats devraient animer et stimuler les discussions, aussi bien au Luxembourg qu'au niveau de l'Union européenne.